



Territoires labellisés
**Rubans du
développement
durable**



En 2011, rejoignez les collectivités locales labellisées « Rubans du développement durable ».

Appel à candidatures 2011

Toute collectivité locale qui conduit une politique globale de développement durable concrétisée par des réalisations significatives peut se porter candidate.

Retrait des dossiers de candidature sur :

www.rubansdudeveloppementdurable.com

Clôture des candidatures : 2 mai 2011



33 territoires actuellement labellisés :

2010-2012 > Beynat (19) • Bras-Panon (97) • Bordeaux (33) • Carquefou (44) • Colmar (68) • Créon (33) • Echirolles (38) • Haubourdin (59) • Lille (59) • Mellé (35) • Orléans (45) • Pessac (33) > Grand Alès-en-Cévennes (30) • Grand Nancy (54) • Mulhouse Alsace Agglomération (68) • Pays de Montbéliard Agglomération (25) • Pays des Landes de Gascogne (40-33) • Syndicat d'aménagement du Trièves (38) > Conseil général du Finistère (29) • Conseil général de la Haute-Vienne (87) > Conseil régional de Franche-Comté

2009-2011 > Ayen (19) • Blanquefort (33) • Clermont-Ferrand (63) • Grenoble (38) • Mérignac (33) • Sainte-Suzanne (97) • Communauté de communes du Pays des Herbiers (85) • Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65) • Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59) • Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (90) • Conseil général de la Gironde (33) • Conseil général de l'Hérault (34)

www.rubansdudeveloppementdurable.com



Les territoires candidats

Les Rubans du développement durable s'adressent à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, régions), structures intercommunales et parcs naturels régionaux.

Des critères exigeants

La candidature de la collectivité porte sur sa politique globale de développement durable concrétisée par des réalisations probantes. Quatre critères clefs sont examinés tant successivement que dans leur cohérence globale :

1 Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

- Impulsion politique
- Pilotage du projet
- Mobilisation des ressources humaines
- Implication des partenaires et des citoyens
- Concertation avec les acteurs locaux
- Contractualisation avec les partenaires
- Evaluation de la démarche

2 Vision stratégique et plan d'actions

- Axes stratégiques et prospective
- Zonage des actions
- Articulation des politiques publiques
- Partenaires financiers

3 Actions réalisées

- Exemplarité de l'administration
- Lutte et adaptation au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Lutte contre les exclusions et les discriminations
- Soutien à l'économie sociale et environnementale
- Epanouissement humain (santé environnementale, culture, sport)
- Education au développement durable
- Coopération internationale

4 Communication et promotion territoriale

- Communication institutionnelle de la politique de développement durable
- Mobilisation des acteurs du territoire, en continu et sur le long terme
- Promotion et attractivité territoriale

Retrait des dossiers de candidature : à partir du 21 mars 2011

Clôture des candidatures : le 2 mai 2011

Le processus de sélection

L'instruction des dossiers de candidature

Le Comité 21 examine les dossiers de candidature et confronte les informations fournies avec un entretien téléphonique réalisé auprès du responsable opérationnel de la démarche.

La labellisation des candidats

Le jury, présidé par Denis Cheissoux, producteur de l'émission "CO2 mon amour" sur France Inter, est constitué d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff, et des experts "développement durable" des partenaires des Rubans. Le jury labellise des collectivités parmi les candidates. Dans un souci d'amélioration continue, il énonce des recommandations pour chacun des candidats.

Renseignements

Coordination de l'opération > Axelle Verdier : axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com

Instruction des dossiers > Antoine Charlot : charlot@comite21.org

Une initiative de l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia, en partenariat avec l'ADF, l'ACUF, la FMVM, l'APVF, la Fédération des Parcs, l'Association « Notre Village », l'ADELS, le CNFPT, la DATAR, le PNUE, Environnement magazine

www.rubansdudeveloppementdurable.com

